

**ACS Genève, Ecurie la Meute,
Ecurie Ouest Romand,
Heldan Rallye Team**

en collaboration avec
Auto Sport Suisse

organisent le

**1er Slalom automobile LOCAL
de Palexpo**

REGLEMENT PARTICULIER

23 Août 2015

Epreuve LOCALe

Délai d'inscription : jeudi 20.08.2015 minuit

RÈGLEMENT PARTICULIER DU 1er SLALOM AUTOMOBILE LOCAL DE PALEXPO.

Tous les textes non repris au présent règlement particulier sont conformes au Règlement Standard CSN en vigueur auquel il faut se référer.

COMPLEMENT AU REGLEMENT STANDARD DE LA CSN

PROGRAMME PROVISOIRE SLALOM LOCAL de Palexpo

20.08.2015	24.00 h.	Clôture des inscriptions
22.08.2015	19.00 h.	Clôture des inscriptions pour les pilotes ayant participé le samedi 22.08.2015 au Slalom de Genève LOCAL
22.08.2015	16.45 -18.45 h.	Contrôles administratifs facultatifs
	17.00 -19.00 h.	Vérifications techniques facultatives
23.08.2015	06.00 -07.15 h.	Contrôles administratifs officiels
	06.15 -07.30 h.	Vérifications techniques officielles
	07.30 -12.15 h.	Reconnaissance/essais officiels
	13.15 -17.30 h.	Manches courses
	dès 18.30 h.	Remise des prix

Le programme définitif sera transmis aux conducteurs inscrits avec les "dernières instructions" après la clôture des inscriptions.

II ORGANISATION

Art. 1 Généralité

- 1.1 L'ACS Genève, L'Ecurie la Meute, L'Ecurie Ouest Romand et Heldan Rallye Team organisent le 23 août 2015 le 1^{er} Slalom Automobile LOCAL de Palexpo dans le cadre de la manche du Championnat Suisse des Slaloms du Slalom de Genève sur le site de Palexpo.
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa N° L-15103.

Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

- 2.1 **Président du comité d'organisation :** Alain SARACCHI, Tél. 079 200 23 51
ACS Genève
Clos de la Fonderie 19 – 1227 Genève
e-mail : acs.geneve@acs.ch
- 2.2 L'adresse du secrétariat de la course est la suivante :
- jusqu'au 20.08.15, à 16.00h Julien MONNAY , Tél. 079 206 63 39
Slalom de Genève
Rue du Petit-Salève 6 - 1205 Genève
e-mail : info@slalom-de-geneve.ch
- dès le 21.08.15 à 13.00 h Palexpo / bureau zone de départ.
- 2.3 **Directeur de course :** BIGLER Eric, Tél. 079 409 82 87
Vice-directeur de course : LEUBA Cédric
Adjoints de direction de course : GERVAIX Pascal
VACHERON Jean-Thierry
DUCRET Romain
Secrétaire de l'épreuve : GUILLAUME-GENTIL Catherine
Commissaires sportifs CSN : LENGLET Daniel ©
BOBONE Giorgio
GAILLARD Yvan
Commissaires techniques CSN : ECABERT Philippe ©
EICHOLZER Thomas
Relation concurrents : KUNTNER Daniel, BURLET Marcel
Chronométrateur : FCC Timing
Chef de piste : MOUCHET Georges, COSSALI Eric
Jury : Commissaires Sportifs

Art. 3 Panneau d'affichage Officiel

Toutes les communications et décisions de la Direction de course et/ou des Commissaires Sportifs seront affichées au parc concurrents.

Les résultats valables pour le délai de réclamation seront affichés au parc concurrents.

III DISPOSITIONS GENERALES

Art. 4 Base de l'épreuve

4.1 L'épreuve sera également disputée en conformité avec le Règlement de la CSN pour les épreuves LOCaes.

Art. 5 Parcours

5.1 Le parcours présente les caractéristiques suivantes :

- longueur 2650 mètres.
- 73 portes, largeur d'en principe 4 mètres sauf aux endroits où la largeur de la route est inférieure à 4 mètres.

Art. 6 Véhicules admis














6.1 Sont admis à participer les véhicules des catégories L1, L2, L3, L4 conformes au Règlement technique de la CSN pour les épreuves LOCaes.

6.2 Classes de cylindrée selon le Règlement technique de la CSN pour les épreuves LOCaes.

Art. 8 Equipement des pilotes LOCaux

8.2 Port obligatoire de vêtements longs (manches et pantalons) et de chaussures fermées pour tous les pilotes. Les étoffes entièrement synthétiques sont strictement interdites. Les vêtements de protection et gants ignifugés conformes aux normes FIA sont fortement recommandés.

8.3 Casques (selon liste ASS):

HELME 2015 (AUTO) 2015 CASQUES	
[CH 01.2015] AUTO SPORT SCHWEIZ / AUTO SPORT SUISSE [helme-auto]	
Toutes épreuves / Alle Veranstaltungen	
FIA 8860-2004 / FIA 8860-2010 Aufkleber: Schwarz auf weiss Autocollant: Texte noir sur fond blanc Gültigkeit/Validité: International FIA und/et Schweiz/Suisse	 
Snell Foundation «SAH 2010» «SA 2010» (USA) Aufkleber od. Aufnäher: Orange Autocollant ou étiquette: Orange Gültigkeit/Validité: International FIA und/et Schweiz/Suisse	 
Snell Foundation «SA 2005» (USA) Aufkleber od. Aufnäher: Orange Autocollant ou étiquette: Orange Gültigkeit/Validité: International FIA und/et Schweiz/Suisse	 
Max. 31.12.2018 SFI Foundation «Spec 31.1A» «Spec 31.2A» (USA) Aufkleber intern: Schwarz auf blass gelb Autocollant intérieur: Noir sur jaune pâle Gültigkeit/Validité: International FIA und/et Schweiz/Suisse Max. 31.12.2018	 
Epreuves LOC et vehicules fermés en épreuves NAT et REG	
LOC Veranstaltungen und geschlossene Fahrzeuge bei NAT und REG Veranstaltungen	
BSI - British Standard «BS 6658-85 A» (GBR) Aufkleber: Type A = Blau / Bleu Gültigkeit/Validité: nur/seult Schweiz/Suisse	
BSI - British Standard «BS 6658-85 A/FR» (GBR) Autocollant: Type A/FR = Rot / Rouge Gültigkeit/Validité: nur/seult Schweiz/Suisse	 
Snell Foundation «SA 2000» (USA) Aufkleber od. Aufnäher: Orange Autocollant ou étiquette: Orange Gültigkeit/Validité: International FIA und/et Schweiz/Suisse	 

Art. 9 Conducteurs admis

9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire pour automobile et d'une licence LOcale annuelle ou journalière, REG ou supérieure de l'ASS valable.

Art. 10 Demande d'engagement et inscription

10.1 Les inscriptions seront reçues à partir de la publication du règlement particulier. Elles sont à remplir sur le site www.go4race.com ou sur des formulaires d'inscriptions pouvant être obtenu au secrétariat et sur le site www.slalom-de-geneve.ch.

DELAI D'ENGAGEMENT : Jeudi 20.08.2015 à 24.00 h. ou Samedi 22.08.2015 à 19.00 h. pour les pilotes ayant participé au Slalom de Genève LOCal le samedi 22.08.2015.

10.2 Le nombre maximum de participants admis est fixé à 40.

En cas de nombre d'inscription supérieure à 40, l'ordre de réception des paiements sera déterminant pour établir la liste des inscrits, soit les 40 premiers paiements reçus.

Le nombre maximum de participants sur la journée du dimanche 23.08.2015 étant fixé à 120, la manche du Championnat Suisse du Slalom de Genève NATional étant prioritaire, l'organisateur se verra dans l'obligation de diminuer le nombre maximum de participants au Slalom de Palexpo LOCal si le nombre de participants du Slalom de Genève NATional est supérieur à 80.

10.DP Les doubles départ ne sont pas autorisés.

Art. 11 Droits d'engagement

- 11.1 **Les droits d'engagement sont fixés à :**
CHF 250.- ou CHF 280.- (incluse la licence journalière LOcale)
et sont à payer sur le compte. Slalom de Genève. IBAN CH22 8018 1000 0096 5404 0
Banque Raiffeisen région Genève Rhône, Clearing 80181.

Art. 13 Texte officiel

- 13.4 **En cas de contestation au sujet de l'interprétation du présent règlement, seul le texte rédigé en français fera foi.**

V CONTROLE ADMINISTRATIF, VERIFICATION TECHNIQUE

- 18.3 **La licence ainsi que les permis de conduire pour automobile et de circulation seront spontanément présentés lors du contrôle administratif. Photocopie NON valable.**

VI DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Art. 21 Reconnaissances, essais

- 21.2 **Les essais officiels se dérouleront selon l'horaire détaillé de l'organisateur. Au moins une reconnaissance et 2 manches d'essais chronométrées seront organisées. Selon l'horaire, une troisième manche pourra être organisée.**

Art. 22 Course

- 22.2 **La course se disputera en 2 manches.**

VIII CLASSEMENT, RECLAMATIONS, APPELS

Art. 26 Classement

- 26.1 **Le classement sera établi d'après le temps de la meilleure manche, incluses les éventuelles secondes de pénalité (Art. 22.3)**
26.2 **En cas d'égalité de temps, le temps de l'autre manche sera déterminant.**

Art. 27 Réclamations

- 27.1 **Les réclamations contre la répartition des véhicules en catégories et classes, ainsi que leur conformité avec les règlements doivent être remises par écrit au Directeur de course au plus tard 30 minutes avant le départ de la catégorie, respectivement de la classe en question.**
- 27.2 **Les réclamations contre l'organisateur et des décisions du Directeur de course ou du Jury ne sont pas admises. Toute objection contre le classement sera transmise au Directeur de course dans les 20 minutes suivant l'affichage du classement.**
- 27.3 **La caution de réclamation est fixée à CHF. 450.- (en espèces). Elle ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le jury.**

VIII CLASSEMENT, RECLAMATIONS, APPELS

Art. 29 Prix et coupes

- 29.1 **Il est prévu au minimum un prix par trois pilotes classés.**

X DISPOSITIONS PARTICULIERES DE L'ORGANISATEUR

Art. 40 Parc concurrents

- 40.1 **Le parc concurrents situé à l'intérieur la halle 6 sera fermé le samedi soir à 22h00 et jusqu'au dimanche à 5h30.**

Le matériel ainsi que les véhicules pourront rester à l'intérieur, mais il sera impossible aux concurrents d'y rester ou d'y accéder. Une zone sera à disposition à l'extérieur (avec électricité) pour ceux qui souhaiteraient dormir sur place.

- 40.2 **Pour la sécurité du staff, des spectateurs et des autres concurrents, les déplacements à l'intérieur de la halle 6 se feront à la vitesse du pas. Tous les contrevenants pourront être EXCLUS de la manifestation sans remboursement du montant de l'inscription.**

Art. 41 Essais clandestins

41.1 Tout conducteur surpris par l'organisateur suite à des essais clandestins sera EXCLU de l'épreuve SANS REMBOURSEMENT du montant d'inscription, avec dénonciation à la CSN. Les reconnaissances sont possibles à pied, vélo, patins à roulettes par contre les véhicules à moteur de tout type sont interdites (mini moto, vélomoteurs, scooters, quad, etc.)

Art. 43 Décharge

43.1 Une autorisation de participer à la manifestation signée du propriétaire du véhicule est obligatoire pour tout pilote qui se présentera au contrôle technique avec un véhicule ne lui appartenant pas.

Art. 44 Priorité pour la manche du Championnat Suisse

44.1 La manche du Championnat Suisse des Slaloms, le Slalom de Genève NATIONAL, se déroulant au même moment que le Slalom LOCAL de Palexpo, en cas de retard sur l'horaire, la priorité sera donnée à la manche du Championnat Suisse. En cas de retards importants, l'organisateur se réserve donc le droit d'annuler une manche essai et/ou une manche course du Slalom LOCAL de Palexpo.

**Le Président de la CSN
MICHEL Andreas**

**Le Directeur de course
BIGLER Eric**

Monthey, le 13 juillet 2015